

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 27 septembre 2018, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 33 du mercredi 12 septembre 2018 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 17 mai 2018 et du 28 juin 2018.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « A bas les parcomètres : le nouveau volet de la politique de développement durable à Porrentruy ? » (n° 1026) (PS-Les Verts).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Ancienne Migros / Gare secteur « Stucki » : deux projets dont on n'entend plus parler ... » (n° 1028) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Maladies longue durée au sein des collaborateurs/trices de la Municipalité de Porrentruy » (n° 1029) (PCSI).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Etat de situation Porrentruy SMART CITY » (n° 1030) (PDC-JDC).
9. Traitement du postulat intitulé « Abonnement gratuit au TUB aux personnes de plus de 65 ans » (n° 1031) (PCSI).
10. Traitement du postulat intitulé « Sortons les bus des transports publics de la vieille ville » (n° 1032) (PCSI).
11. Traitement du postulat intitulé « Un vote électronique pour le Conseil de ville de Porrentruy » (n° 1033) (PDC-JDC).
12. Traitement de la motion intitulée « Pour un trottoir sur la totalité des Grandes-vies » (n° 1035) (PS-Les Verts).
13. Traitement de la motion intitulée « Pour une réduction de l'éclairage de la route de la côte de Voyeboeuf » (n° 1036) (PS-Les Verts).
14. Traitement de la motion intitulée « Accessibilité du Géoportail de Porrentruy aux professionnels » (n° 1038) (PDC-JDC).
15. Accorder un subside de CHF 100'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, à la République et Canton du Jura pour la rénovation de l'esplanade du Château.
16. Divers.

M. Yann Voillat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Claude Gury - remplacé par Mme Muriel Daucourt.
Mme Fabienne Wahl - pas remplacée.
M. Thomas Schaller - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :

M. Johan Perrin - remplacé par Mme Gaëtane Voirol.
M. Claudio Cordone - pas remplacé.
M. Pierre Parietti - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

M. Tom Cerf - remplacé par Mme Céline Bédât Heusler.
Mme Chantal Gerber - remplacée par M. Yves Voisard.
Mme Corinne Laissue - remplacée par Mme Magali Gast Boillat.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Thomas Schaffter - remplacé par Mme Sophie Barthod.
M. Manuel Benitez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Céline Bédât Heusler, Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Magali Gast Boillat, Elodie Gschwind, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Anne-Marie Theubet Schaffter, Gaëtane Voirol.
MM. Jean-Pierre Bendit, Thierry Berthoud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Pierre-Olivier Cattin, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Jean Farine, Charles Freléchoux, Claude Gerber, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Julien Parietti, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la cinquième séance de l'année 2018. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignées : Mme Jocelyne Gasser et Céline Bédât Heusler.

Ordre du jour

M. Julien Parietti relève que le postulat intitulé « Abonnement gratuit au TUB aux personnes de plus de 65 ans » a été déposé par le PCSI et non par le PDC-JDC, comme indiqué dans le rapport.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

M. le Président indique que suite au départ de Porrentruy de M. Victor Egger, M. Mathieu Hays devient titulaire et Mme Céline Bédât Heusler suppléante. Suite au départ de Porrentruy de M. Hervé Voirol, Mme Jocelyne Gasser devient titulaire, M. Michel Berberat devient suppléant. Suite au départ de Porrentruy de M. Laurent Crevoisier, M. Jean-Pierre Cafiso devient titulaire et M. Yves Voisard devient suppléant. Suite à la démission de M. Clément Boech, Mme Gabrielle Terrier devient suppléante. M. le Président ajoute que, suite à l'interrogation de M. Theurillat concernant la procédure de traitement des motions urgentes et après avoir consulté les groupes, le Bureau du Conseil de ville a décidé, dans l'attente d'une prochaine révision du règlement du législatif, d'appliquer la procédure suivante : le texte de la motion ou du postulat sera distribué aux Conseillères et Conseillers de ville durant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Le texte demandant la clause d'urgence sera lu par le Président-e dans les divers, un vote sur la clause d'urgence suivra immédiatement cette lecture. Si le Conseil de ville accepte l'urgence, la motion sera traitée immédiatement, en cas de refus, son traitement deviendra ordinaire. Il termine en donnant lecture des 2 résolutions déposées ce soir.

2. Informations du Conseil municipal.

M. le Maire Gabriel Voirol indique qu'une analyse est en cours concernant la diffusion audio et vidéo des débats du Conseil de ville et qu'une décision sera prise sans doute pour 2019. Il ajoute que le Conseil municipal a rencontré dernièrement le Gouvernement pour discuter de thèmes importants, en particulier dans le domaine de l'enseignement, de la Maison de santé aux Bennelats, de la gare routière et du développement de tout ce secteur ainsi que de la patinoire et de tous les travaux qui ont trait à cette réalisation. Il signale également que l'entreprise JAG Jakob a acheté le terrain qu'elle occupait en droit de superficie/location jusqu'à présent, ce qui lui permet de s'implanter encore plus solidement sur le territoire de Porrentruy. Il ajoute que Jurassica veut associer les collectivités, de Porrentruy à Rèche, dans un nouveau dossier touristique intéressant et important dénommé « la Vallée des dinosaures ». Ce concept, qui a été salué par l'ensemble des maires, doit être prometteur pour l'avenir. Ce projet va prendre un certain temps mais tous les partenaires qui travaillent dans le tourisme et l'économie devraient être gagnants avec cette réalisation.

M. Philippe Eggertswyler indique que l'exécutif a adjugé les collectes des déchets pour 2019 et 2020. Il ajoute que les mêmes prestations que les dernières années seront offertes à la population, tout en maîtrisant les coûts. Concernant la collecte des déchets verts, M. Eggertswyler constate énormément d'incivilités. En effet, des fagots de bois de plus de 2 mètres ou des brouettes pleines de bois sont laissés aux abords des routes. On y trouve également des grands sacs, ce qui n'est pas autorisé. Il demande à la presse de relayer cette information car il est important que les citoyens respectent le règlement.

M. Eric Pineau indique que la nouvelle convention de tarification pour les crèches demande un travail très conséquent pour la mise à jour des conventions de placement. Pour la Maison de l'enfance de Porrentruy, fréquentée par 450 enfants, tout sera mis en œuvre pour que la facturation d'août puisse se faire à la mi-octobre.

Mme Anne Roy mentionne que le secteur des Bennelats, qui sera amené à se transformer notamment au travers de la construction de la maison de la santé, est soumis à un plan spécial. Si le cours d'eau qui coule sous l'actuelle Migros devait être déplacé, une solution pour le remettre à ciel ouvert devrait être trouvée. Dans le but d'associer la population à toutes ces réflexions, des ateliers participatifs seront mis sur pied cet automne. Mme Roy ajoute que le Conseil municipal souhaite donner des informations relatives à la demande de permis de construire déposée par de la société Porrentruy 2001. Ce printemps, le Conseil de ville a été informé que la procédure de médiation initiée par la Municipalité entre les pétitionnaires et Porrentruy 2001 n'avait malheureusement pas abouti. La demande faite par les pétitionnaires de réduire le projet n'a pu être concrétisée, la requérante ayant conclu que cela ne permettrait plus d'assurer la viabilité du projet. Reprenant la procédure légale des permis de construire, les séances de conciliation ont eu lieu. Au terme de celles-ci, aucun arrangement n'a pu être trouvé, les oppositions ont été maintenues. Soucieux de pouvoir répondre de manière positive et constructive aux attentes des différentes parties, le Conseil municipal a souhaité rechercher différentes alternatives en faveur de ce projet. Forts de ces considérations la Commune a rencontré les représentants de la coopérative afin d'échanger sur deux nouveaux sites susceptibles d'accueillir l'entier du programme de construction dans un environnement plus adapté. Toutefois, à ce stade, la coopérative n'a pas souhaité se prononcer et a demandé à la Municipalité de statuer formellement sur sa demande de permis de construire. Ombre portée, intégration du bâtiment dans son environnement direct, report d'indice, qualité de vie, etc. Après une profonde et complexe analyse des différents éléments du dossier, le Conseil municipal a pris la décision d'admettre les oppositions et de rejeter la demande de permis de construire. Cependant, il peut assurer qu'il est prêt à continuer d'accompagner la Coopérative Porrentruy 2001 dans la recherche de nouvelles solutions qui permettent à ce projet porteur de voir le jour dans les meilleurs délais.

M. Julien Loichat indique que le Conseil municipal a pris la décision de mettre en place un réseau de défibrillateurs en ville de Porrentruy, en collaboration à la fondation REA-Jura qui a son siège à Porrentruy. Ce réseau sera complémentaire aux éléments qui existent déjà dans différents endroits de la ville et 7 défibrillateurs seront installés au début de l'année prochaine. Il ajoute que 13 places de parc ont été supprimées à la rue du Gravier mais 19 nouvelles places apparaîtront dès le 1^{er} octobre sur le parking des BKW. Les personnes qui utiliseront ce parking pourront tester un nouveau système empêchant les recharges et dans lequel il faudra introduire le numéro de plaques. Il termine en indiquant que le législatif devra, en 2019, valider ou non un crédit pour le renouvellement du parc des horodateurs.

Mme Rosalie Beuret Siess signale que le jeudi 4 octobre, à 18.30 heures, aura lieu une conférence sur la rénovation à l'aula de l'école de l'Oiselier. Cette conférence est organisée par le Canton et les Communes de Fontenais et Porrentruy et donnera des pistes sur les possibilités d'amélioration de l'enveloppe énergétique des bâtiments.

3. Procès-verbaux des séances du 17 mai 2018 et du 28 juin 2018

M. Baptiste Laville demandant que son intervention de la page 13 du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018

soit plus étoffée, vu que sa position était minoritaire, M. le Président lui suggère de transmettre son texte par courriel à la Chancellerie qui l'insérera dans ce procès-verbal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux, avec la modification demandée, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

M. Jean-Pierre Bendit relève que le programme de législature se révèle être un instrument indispensable pour accompagner la planification financière. Il constate que le point 2 « Place de Porrentruy dans le district et dans le Canton du Jura » parle « des relations entre les 22 communes actuelles qui composent le district ». Il suppose qu'il s'agit d'une faute de frappe à moins qu'il y ait une autre explication ? Toutefois, la dernière phrase du premier paragraphe « De par sa proximité avec la frontière, Porrentruy se doit d'être attentive et ouverte à des collaborations transfrontalières profitables à la région » l'interpelle car, dans les objectifs et projets, il n'y a rien sur ce sujet. En conséquence, il demande au Conseil municipal s'il peut renseigner concrètement le législatif sur ses idées ?

Par rapport aux 22 communes, M. le Maire Gabriel Voirol répond qu'il s'agit d'une erreur car l'exécutif a oublié la fusion qui s'est réalisée, ce qui ramène à 21 communes pour la législature actuelle. S'agissant des collaborations transfrontalières, il relève que la situation géographique particulière de Porrentruy requiert d'entretenir aussi des relations avec la France voisine, raison pour laquelle une séance est prévue au début janvier entre les communes de Delle, Boncourt et Porrentruy. Cette rencontre permettra d'échanger afin de voir quelles sont les mesures qui pourront être améliorées en termes de collaboration, sachant qu'il y a déjà beaucoup de choses qui se font en particulier dans le domaine de la culture ou de la musique. Il ajoute que l'exécutif veut continuer à entretenir et essayer encore de développer cette collaboration transfrontalière, en fonction des opportunités qui vont se présenter dans une vision ouverte. La planification n'indique pas tous les objectifs car l'exécutif a voulu un nombre limité d'objectifs par département afin de ne pas non plus laisser croire qu'il va tout révolutionner en une législature.

M. Jean-Pierre Bendit est satisfait.

Mme Lisa Raval relève que, suite à l'affaire « CarPostal » et selon une information de la Confédération, l'Office fédéral des transports, la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics et La Poste se sont mis d'accord sur le montant du remboursement à reverser aux collectivités publiques. Le Jura devant toucher 627'000 francs, elle demande si l'exécutif connaît la somme qui sera reversée à la Municipalité de Porrentruy ?

Mme Anne Roy répond que des calculs devront être effectués pour connaître le décompte pour le Canton et pour les Communes. S'agissant du TUB, il n'y a que 10 centimes dans le décompte 2018 pour Porrentruy. La Municipalité ne sera concernée que par le décompte global qui concerne le Canton du Jura en fonction des différentes prestations qui ont lieu sur le territoire communal ; pour le TUB il n'y aura rien du tout de ce côté-là.

Mme Lisa Raval est satisfaite.

M. Baptiste Laville signale qu'il a décidé, avec sa famille, de faire ses vacances à vélo en Suisse pour la troisième année consécutive. Déjà bien rodés par les deux années précédentes, ils avaient pris l'habitude de déposer leurs 4 vélos en gare de Porrentruy pour les récupérer dans une des gares suisses de leur choix. Quelle ne fut pas leur surprise de découvrir que les CFF venaient, cette année même, de rayer définitivement Porrentruy de la liste des gares éligibles pour l'expédition de bagages de gare à gare. Il demande donc quels moyens ont été mis en oeuvre afin d'empêcher le démantèlement de ce service et quelles démarches la Commune entreprend actuellement afin de récupérer ce service que beaucoup de communes plus petites que Porrentruy possèdent encore à l'heure actuelle ?

Mme Anne Roy répond que le Conseil municipal n'a aucune information à ce sujet. Elle va se renseigner afin de connaître la réflexion qui a été menée par les CFF et elle tiendra le législatif au courant.

M. Baptiste Laville est partiellement satisfait car il est inquiet que de telles informations n'arrivent pas jusqu'au Conseil municipal.

Mme Sophie Barthod constate que la rue des Tilleuls, par période et aux heures de midi principalement, est un va et vient de voitures mais également de gros véhicules agricoles, qui pour croiser sont obligés de déborder sur les trottoirs. Certains parents s'inquiètent pour la sécurité des enfants qui utilisent ce chemin au retour de l'école et s'interrogent. Elle demande donc si ces gros véhicules agricoles ne devraient pas emprunter une route principale plutôt qu'une route en zone 30 km/h, ou éviter les heures de sortie d'école ?

M. Julien Loichat répond que les convois agricoles ont tout le loisir de circuler sur cette rue comme sur d'autres

d'ailleurs en ville de Porrentruy ; la Municipalité ne peut pas interdire leur passage. Lorsqu'il y a un problème de croisement sur une route, M. Loichat rappelle que les véhicules peuvent mordre sur le trottoir et s'arrêter le temps que le croisement se fasse mais ils n'ont jamais le droit de rouler sur un trottoir. Pour M. Loichat, c'est compliqué de demander d'interdire les convois agricoles à passer dans cette rue, d'autant plus qu'une ferme se trouve sur celle-ci. Il croit aussi que le monde agricole est suffisamment conscient qu'il faut faire attention même si leurs engins sont souvent impressionnants.

Mme Sophie Barthod est satisfaite.

La question de Mme Gaëtane Voirol porte sur le projet « Cœur de ville » pour lequel une séance s'est déroulée mardi le 24 septembre 2018. Lors de cette séance, la population a pu avoir accès à des plans sur des panneaux d'affichage. Elle demande si ces plans seront mis à disposition de la population pendant un certain temps, par exemple dans le hall de l'Hôtel de ville ou à l'Hôtel-Dieu et, dans la négative, pourquoi le Conseil municipal ne souhaite pas mettre ces documents à disposition de la population ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que le résultat du plan directeur « Cœur de ville » a été présenté à la population avant de le transmettre au Canton. Lors de cette présentation, les gens ont eu l'occasion de s'exprimer et des plans ont été mis à disposition sur des panneaux d'affichage. Il ajoute que l'exécutif n'avait pas particulièrement prévu de les remettre à la disposition de la population mais cela peut parfaitement se réaliser dans le hall de l'Hôtel de ville pendant quelques temps afin que ceux qui veulent encore découvrir ce projet et se renseigner puissent le faire auprès des services de l'administration. Il souligne encore que ce processus « Cœur de ville » est arrivé à une étape importante. Le Conseil municipal va le valider définitivement, le transmettre au Canton pour l'examen définitif et au retour de l'examen il entrera en force, sachant que c'est un document qui lie en fait le Conseil municipal au Gouvernement. Il termine en indiquant que les oppositions éventuelles se feront au niveau du plan spécial et non au niveau d'un plan directeur localisé.

Mme Gaëtane Voirol est satisfaite.

Mme Anne- Marie Theubet Schaffter indique qu'une citoyenne lui a demandé pourquoi les ramassages des déchets verts durant le mois de juillet est passé à 1 par mois au lieu de chaque semaine ? L'été 2018 ayant été durable et très chaud, elle s'en est trouvée incommodée, sa voisine entreposant ses déchets sur le rebord de sa fenêtre. La réponse à laquelle elle peut s'attendre est que c'est ce qui est prévu dans le calendrier des ramassages. Le groupe PDC-JDC se fait toutefois le porte-parole d'une question plus générale au sujet de la politique de gestion des déchets verts et demande s'il est possible et raisonnable financièrement d'envisager la création de 2-3 éco-points de ramassage des déchets verts, en plus du ramassage « à demeure », et de prévoir un système des Molok pour les cartons ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'il y a à peu près 36 ou 37 tournées par année. Il ajoute que la Municipalité a supprimé quelques tournées en été pour les fixer en automne, suite à une demande fait dans cette salle, il y a deux ans. Il constate qu'en juillet et août, il y a moins de déchets verts et pense qu'il faut proposer plus de prestations de septembre à novembre. Pour lui, si le législatif souhaite davantage de prestations, la taxe augmentera. Aujourd'hui, M. Eggertswyler constate que le fonds de réserve, alimenté par la taxe payée par les citoyens, augmente pas ou très peu depuis plusieurs années. Pour lui, il faudra peut-être augmenter la taxe ces prochaines années afin d'avoir les mêmes prestations, voire plus de prestations. Le Conseil municipal aimerait travailler dans un cadre public-privé pour la réalisation d'une déchetterie en ville de Porrentruy, ce qui résoudrait non seulement le problème du tri mais également le problème du coût. A cet effet, quelques sociétés ont pris contact avec la Commune afin d'étudier la possibilité de travailler en partenariat public-privé pour la gestion des déchets. Concernant l'installation de Moloks, une réflexion est faite au sein du SIDP mais, pour M. Eggertswyler, il est important que les Moloks se situent dans les endroits où il y a des éco-points. M. Eggertswyler n'est pas toutefois pas favorable à l'installation d'éco-points pour les déchets verts car il y a la place de compostage qui se situe à Courtedoux. Même si sa localisation peut poser un souci aux personnes qui ont un problème de mobilité, il invite la population à se rendre à cette place pour y déposer leurs déchets verts.

Mme Anne-Marie Theubet Schaffter est satisfaite.

M. Claude Gerber revient sur le problème de l'individu qui a importuné des clients d'une terrasse d'un établissement de la place, le 5 août dernier. Il relève que, suite à un appel à la police, personne ne s'est présenté sur les lieux. Il rappelle que la Commune a signé avec d'autres communes plusieurs conventions de collaboration en matière de police et, même si cela n'a rien de comparable, les citoyens de Porrentruy n'y comprennent plus rien. Selon le communiqué de la Police cantonale du 8 août 2018, sur la base des enregistrements, la priorité a été donnée à d'autres interventions. C'est pourquoi, il s'interroge sur la manière dont la police locale est alarmée en tant que police de proximité et s'il y a une deuxième équipe en renfort lors de besoins extraordinaires ? Il demande au Conseil municipal s'il peut rassurer la population afin que cet incident ne se reproduise plus, voire plus jamais ?

M. Julien Loichat répond que le fait d'avoir des conventions de collaboration avec d'autres communes n'a absolument rien à voir avec le problème qui s'est déroulé le 5 août au soir. Ce soir-là, la centrale de Police cantonale a reçu par téléphone des informations lacunaires et n'a pas jugé, à ce moment-là, que la situation était gravissime afin de faire intervenir des policiers. Ce soir-là, il y avait également une autre opération importante aux Franches-Montagnes qui a mobilisé énormément de troupes de la Police cantonale. M. Loichat ajoute que la police municipale a été surprise de ne pas être informée de la situation alors qu'elle dispose d'un service de piquet. Si ce service de piquet avait été appelé, il aurait pu se rendre sur place et jugé de la situation et faire appel à des collègues en cas de nécessité. M. Loichat ne peut pas certifier que cela n'arrivera plus jamais, comme personne d'ailleurs. En effet, même si la Municipalité possède une police de proximité, si l'information est mal donnée au départ ou qu'elle ne lui est pas transmise, la police municipale ne sera malheureusement jamais informée. Par contre, cela montre bien l'importance d'avoir une police de proximité car lorsque la police cantonale est partout dans le terrain et, pour autant qu'elle soit appelée, la police municipale peut intervenir et aurait pu intervenir dans le cas cité. De plus, si on veut qu'un agent soit en permanence dans les rues de Porrentruy, ça nécessiterait un engagement supplémentaire avec les augmentations budgétaires que seul le Conseil de ville peut accorder afin d'augmenter les ressources en personnel à la police municipale.

M. Claude Gerber est partiellement satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « A bas les parcomètres : le nouveau volet de la politique de développement durable à Porrentruy ? » (n° 1026) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare partiellement satisfaite car une collectivité publique ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur sa communication et sur l'image qu'elle envoie à l'extérieur et qu'il est important que ses actions soient en cohérence avec la politique qu'elle mène.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Ancienne Migros / Gare secteur « Stucki » : deux projets dont on n'entend plus parler ... » (n° 1028) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Maladies longue durée au sein des collaborateurs/trices de la Municipalité de Porrentruy » (n° 1029) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Alain Theilkaes se déclare non satisfait de la réponse car les moyens de détection précoces décrits dans la réponse sont clairement insuffisants. De plus, c'est avec regret qu'il lit que l'art. 38 du Statut du personnel municipal ne sera pas mis en place. Le personnel communal mérite plus d'attention et le groupe PCSI viendra prochainement avec d'autres propositions à ce sujet.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Etat de situation Porrentruy SMART CITY » (n° 1030) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Stéphane Theurillat se déclare partiellement satisfait.

9. Traitement du postulat intitulé « Abonnement gratuit au TUB aux personnes de plus de 65 ans » (n° 1031) (PCSI).

M. Pierre-Olivier Cattin signale que la réponse du Conseil municipal ne convient pas au groupe PCSI, elle tourne essentiellement autour des coûts d'un abonnement universel, offert sans distinction à toutes les personnes. Son groupe aurait souhaité que le postulat étudie le nombre de personnes de plus de 65 ans susceptibles d'utiliser effectivement les transports publics à Porrentruy et leur offrir tout ou une ristourne sur des courses uniques. Les personnes intéressées auraient pu faire une demande à l'UEI afin de recevoir des carnets de courses. Cela doit représenter certainement un coût moindre qu'annoncé. Or, le postulat parle d'abonnement dans le titre et dans le texte et le PCSI, se rendant compte que les termes du postulat sont mal formulés, le retire et présentera ultérieurement une nouvelle mouture adéquate.

10. Traitement du postulat intitulé « Sortons les bus des transports publics de la vieille ville » (n° 1032) (PCSI).

M. Pierre-Olivier Cattin informe que le postulat concerne l'ensemble des transports publics qui transitent par Porrentruy et sa vieille ville. Le souhait du PCSI est de retirer tous les passages de bus, les plus de soixante passages quotidiens qui traversent la rue du 23-Juin. Il est évident pour tous les habitués de la vieille ville que ces passages sont nombreux, fréquents, voyants, bruyants, polluants, dangereux pour les piétons, inadéquats par rapport au revêtement pavé de la rue et ne concernent qu'un seul arrêt. Aucun indicateur ne prouve que cet

unique arrêt améliore l'accessibilité aux commerces et leur attractivité. Les travaux de l'année 2018 ont montré que le retrait des bus en vieille ville était possible, des aménagements urbains à la rue Joseph-Trouillat et à l'Allée des Soupirs ont été effectués. Pour le PCSI, les arguments de refus du postulat émis par le Conseil municipal ne sont pas convaincants : la réponse est aléatoire, une seule ligne est modifiée et il n'y a pas la volonté de retirer les bus de transports publics de la vieille ville à termes. Pour ces raisons, le PCSI est persuadé que des solutions existent pour permettre à tous les bus de contourner le centre-ville par les rues proches, pour offrir plusieurs arrêts aux portes de la vieille ville afin d'éviter les désagréments décrits et de redonner la sérénité aux rues agréables du centre. Cette proposition est d'ailleurs conforme à la mise future en zone de rencontre ou piétonne de ces rues. En conclusion, le groupe PCSI demande au législatif d'accepter ce postulat.

Mme Anne Roy signale que le Conseil municipal a fondé sa réponse sur l'ensemble des lignes qui passent à Porrentruy et pas seulement sur le TUB. Elle ajoute que le plan directeur des déplacements et du stationnement a été le fruit d'une longue étude et le fait de vouloir déplacer des trajectoires aura aussi des incidences sur la durée des trajets. En effet, lorsque que des bus sont détournés ça a des effets sur la durée des trajets et sur la connectivité avec la gare de Porrentruy. De plus, Mme Roy ajoute que la ligne de Fontenais, qui passait avant par le centre-ville, passe maintenant par la rue des Planchettes, ce qui a permis d'obtenir des trajets plus courts et une desserte nouvelle dans ce quartier. Le Canton a été d'accord avec ce changement. Mme Roy relève également que les passages par le centre-ville permettent d'obtenir des trajectoires les plus courtes possibles qui desservent un maximum de personnes. Elle ajoute que la Commune a demandé qu'un arrêt soit placé à la rue de la Colombière, arrêt qui a été utilisé lors des travaux de la rue du Gravier, car il y a une demande dans ce secteur. Cet arrêt sera intégré au plan spécial qui devra être réalisé lors des travaux prévus dans le secteur « Giavarinni ». Mme Roy souligne que toutes les précautions et dispositions nécessaires ont été prises pour faire une analyse de l'ensemble de cette thématique dans le plan directeur des déplacements et du stationnement, validé en novembre 2017 par le Conseil municipal. Pour cette raison, aujourd'hui les projets de transport proposés sont le fruit d'une longue réflexion et d'une validité tant par le transporteur que par le Canton. Certes, il y a encore des possibilités d'améliorations mais, chaque année, l'exécutif se pose la question de savoir si les lignes cantonales peuvent être améliorées au profit de la ville de Porrentruy, mais cela ne doit pas augmenter les trajets mais répondre à une demande spécifique. Constatant, que le tour de la thématique a été fait et qu'il n'est pas nécessaire de revoir cela, Mme Roy, pour le Conseil municipal, propose de refuser le postulat.

M. Charles Freléchoux mentionne que, sur le principe, le groupe PDC-JDC tient résolument à développer l'attractivité du centre-ville de Porrentruy. Il ose toutefois affirmer que pour que ce centre-ville vive, il faut qu'il y ait du monde, qu'il s'agisse d'habitants, de chalands ou de touristes. Dans ses grandes lignes, le projet « Cœur de Ville » prévoit une diminution des places de parc dans le centre, ce qui globalement semble une bonne idée. Cependant, s'il est souhaitable que le nombre de voitures diminue en vieille ville, il faut en contrepartie faciliter l'accès à cette même vieille ville par d'autres moyens. Or, sur ce point, le groupe PDC-JDC constate que l'Etat et la Commune mettent depuis plusieurs années la main au porte-monnaie pour densifier les dessertes régionales ou locales par les cars postaux. Le résultat est là : aujourd'hui, Porrentruy et l'Ajoie disposent d'un réseau de transports publics performant même s'il est toujours perfectible. L'accessibilité à la vieille ville de Porrentruy par les transports publics apparaît donc comme une nécessité quasi-vitale. La taille du centre-ville de Porrentruy et sa fréquentation ne sont pas ceux d'une grande ville suisse et, faute de taille critique, il semble inutile, aux yeux du groupe PDC-JDC, d'imaginer un réseau de transports publics propre au centre-ville, même si certains en ont rêvé dans un contexte électoral récent. Certes, le groupe PDC-JDC partage l'avis que ces bus sont encombrants mais il estime qu'il s'agit là d'un moindre mal qu'il faut accepter. En effet, les avantages que procure cette présence des transports publics en centre-ville, en particulier pour le TUB, compensent largement les inconvénients liés à la présence des bus. Enfin, personne ne peut ignorer que la Ville de Porrentruy est parfois engorgée aux heures de pointe mais, le réseau routier ne permettant pas la création de voies réservées aux transports publics, il faut parfois trouver des astuces pour optimiser au maximum leur horaire. Or, sur ce point précis, le groupe PDC-JDC constate que le passage des cars postaux en vieille ville constitue une sorte de bypass qui permet d'économiser quelques précieuses minutes dans ces périodes de tension. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-JDC n'est pas favorable au postulat.

Mme Lisa Raval rappelle que le plan directeur des déplacements et du stationnement a été construit longuement avec le concours de spécialistes de la mobilité, le bureau Transitec ainsi que la population et les élu-e-s intéressé-e-s dans le cadre d'une démarche participative. Par ailleurs, il traite de toute les formes de mobilité : douce, collective, individuelle. Comme dans le cadre de l'étude de « Cœur de Ville », la question du passage des bus en vieille ville a été soulevée. Les autres itinéraires possibles se sont avérés difficilement praticables. De plus, le passage par la rue du 23-Juin représente plusieurs avantages : cela diminue le trafic en centre-ville tout en promouvant la mobilité douce et les nuisances seront réduites lors de la mise en œuvre de « Cœur de Ville » puisque les bus iront à 20 km/heure ; cela permet un accès facilité au cœur de la vieille ville aux personnes âgées et à mobilité réduite et participe au développement ainsi qu'à l'attractivité de cette zone. Pour Mme Raval, il est nécessaire d'assurer les correspondances avec le train et le TUB. A cet effet, il est fondamental d'avoir

cette vision pour l'ensemble du district avec les lignes régionales, de sorte que le passage qui permet d'assurer une liaison directe et les correspondances ne peut se faire que par la vieille ville. Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval souhaite toutefois encourager les autorités municipales à entreprendre des démarches auprès du prestataire pour la ligne du TUB mais aussi auprès du Service cantonal de la mobilité afin de promouvoir l'achat de véhicules électriques, plus en adéquation avec la spécificité de la vieille ville, lors des prochains investissements. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts ne soutiendra pas ce postulat.

Pour le groupe PLR, Mme Sandra Nobs rappelle que les auteurs du plan directeur des déplacements et du stationnement de novembre 2017 proposent un concept pour les transports publics avec 3 mesures concrètes à mettre en place avec l'accord du canton : la desserte du secteur Lycée-Tilleuls par la ligne de Bressaucourt, la desserte du quartier de la Colombière par les lignes de Fahy et Damvant, le passage de la ligne de bus de Villars-sur-Fontenais par la rue des Planchettes. De plus, Mme Nobs ajoute que le fait que les bus traversent la vieille ville permet aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées ou aux mamans avec des poussettes de pouvoir venir au centre-ville en transport public. Ainsi, si ce postulat est accepté, le Conseil municipal devrait refaire le même travail une deuxième fois, ce qui semble être une hérésie. C'est pourquoi, le groupe PLR refusera donc le postulat à l'unanimité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Sortons les bus des transports publics de la vieille ville » à la majorité évidente. Il y a 5 avis contraires.

11. Traitement du postulat intitulé « Un vote électronique pour le Conseil de ville de Porrentruy » (n° 1033) (PDC-JDC).

M. Jean-Pierre Bendit rappelle que la méthode du vote à main levée est parfois sujette à discussion, notamment lors d'absences, de récusations et de résultats serrés. A son avis, l'instruction et même l'expérience des scrutateurs ne changera rien à l'efficacité et la sûreté dans le comptage des voix. De plus, s'il n'y a que 6 séances par an, il faut tout de même compter près de 50 votations en comptant une moyenne de 8 votes par séance. Où M. Bendit partage l'avis du Conseil municipal, c'est sur les deux points évidents par rapport à un système trop lourd et fixe ainsi que des coûts d'installations déraisonnables. En ce qui concerne l'infrastructure matériel, l'idée à étudier est un affichage des résultats au moyen d'un projecteur multimédia sur un écran. Quant à l'introduction des votes, il pourrait, par exemple, s'opérer sur un smartphone ou une tablette connectée. Une autre variante pourrait être un boîtier connecté, donc mobile, avec 3 boutons « OUI », « NON » et « Abstention ». Donc rien de lourd, ni de fixe. Par conséquent, du point de vue de l'investissement financier, rien d'onéreux. Le développement informatique de l'application web par la Division technique du CEJEF ne devrait pas dépasser quelques milliers de francs. Pour ces raisons, M. Bendit demande au législatif d'accorder son soutien à cette étude qui est un pas de plus dans le concept de Smart City pour Porrentruy, tout en mettant au-devant de la scène les compétences de la Division technique du CEJEF, fierté de Porrentruy. Il ajoute que le groupe PDC-JDC soutiendra ce postulat à l'unanimité.

M. le Maire Gabriel Voirol souligne que le Conseil municipal a mûrement réfléchi à ce postulat et, même si parfois il y a eu un souci de recomptage, les résultats des décisions n'ont jamais été influencés. Cependant, si une réflexion doit être faite, elle doit se faire avec l'Ecole technique. C'est pour cette raison que le Conseil municipal propose d'examiner cette question mais il faut se rendre compte que toute technique à un coût et connaît aussi ses problèmes, comme cela a été constaté au Parlement jurassien qui a eu recours aux scrutateurs traditionnels, pas plus tard que ce mercredi. De plus, l'exécutif ne va pas imposer à tous les membres du législatif de s'équiper d'un smartphone. Certes, il y a d'autres solutions et c'est pour cette raison que le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat, tout en étant réservé quant au coût d'une telle installation.

M. Gilles Coullery relève que, pour mettre en place le postulat, il est nécessaire de développer le projet, de constituer un groupe de travail avec la division technique du CEJEF, d'évaluer le coût, etc. Avant de faire tout ça, il faut se poser la question de savoir si le vote électronique va améliorer le fonctionnement du législatif. Pour le groupe PS-Les Verts, M. Coullery est d'avis que bien d'autres possibilités existent pour améliorer la manière de compter les votes. Pour lui, tout un équipement électronique, pour que 41 personnes puissent voter quelques fois par séances, 7 à 8 fois par année, n'est pas primordial. Le vote à main levée est une belle tradition et demande quelquefois un peu de courage pour lever sa main, seul au milieu de son groupe. Il donne au vote une dimension bien réelle, humaine et il n'est pas sûr que les membres du législatif sont prêts à supprimer ces actes de démocratie par une pression sur un bouton et en consulter le résultat sur un écran. Toutefois, la collaboration avec la division technique du CEJEF, voulue par les signataires du postulat, est intéressante mais une collaboration avec cette école doit se faire sur des projets qui apportent une plus-value concrète à la population bruntrutaine. De plus, les autorités étant déjà bien chargées, les projets qui ne sont pas tournés vers une amélioration pour la population doivent être analysés en tenant compte de la capacité de l'administration, en termes de charge de travail, à mettre en place pour ce genre d'études. Bien conscient que la méthode actuelle

est discutable, notamment en ce qui concerne le décompte des abstentions, le groupe PS-Les Verts proposera une motion interne pour pallier aux quelques manquements de la procédure actuelle. A moins que, compte tenu de la problématique de l'urgence qui est également à l'ordre du jour du bureau du Conseil de ville, ce ne soit l'ensemble du règlement du législatif qui soit revu. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts, dans sa majorité, refusera ce postulat.

Pour le groupe PLR, M. Gabriel Schenk partage le constat du groupe PDC-JDC au sujet de la légèreté avec laquelle sont parfois entrepris les comptages des votes. Des choses très simples peuvent être entreprises pour y remédier, comme l'instruction des scrutateurs ou la nomination de scrutateurs officiels, soit un par groupe politique qui siégerait à ce poste en binôme. Ces derniers pourraient être nommés par le Conseil de ville pour une année lors des votations de décembre en même temps que l'élection à la Présidence du législatif. Ces personnes seraient instruites et préparées à gérer les votes. Pour ce qui est de l'idée citée dans le postulat, elle paraît clairement disproportionnée car le Conseil de ville n'a pas besoin d'un tel système pour 41 personnes, voire encore moins si le débat sur la révision du ROAC abouti vers une diminution du nombre de Conseillers de ville. De plus, les moyens financiers de la Commune ne permettent pas non plus un tel caprice. En outre, pour le bien des employés communaux, le législatif doit être conséquent dans ses décisions et peut-être un peu plus critique afin de faire un tri car l'administration croule sous les demandes de toutes parts. Aussi simple soit-il, ce genre de postulat coûte du temps aux ressources humaines de la Commune et le groupe PLR ne souhaite pas charger davantage la barque ; le Conseil de ville doit s'organiser avec ses propres ressources pour arriver à un mode de fonctionnement qui donne satisfaction. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR suggère de refuser ce postulat.

Malgré l'intérêt technique et en particulier la collaboration avec la division technique du CEJEF, pour le groupe PCSI, M. Jean-Luc Plumey n'est pas du tout convaincu de l'introduction du vote électronique au Conseil de ville. Certes, le législatif vote souvent, mais il faut aussi bien reconnaître que 95% des scrutins se décident à la « majorité évidente » et ne nécessitent ainsi aucune intervention des scrutateurs. Pour les votes plus serrés, il est vrai que c'est un exercice qui nécessite une certaine organisation des scrutateurs et un minimum de discipline des Conseillers de ville. En fin de compte, un vote électronique ne serait vraiment profitable qu'une vingtaine de fois par année, ce qui représente un gain de temps négligeable par rapport au temps consacré à la fonction de scrutateur. Par sa prise de position, le groupe PCSI ne refuse pas le progrès mais ne veut pas non plus que la technique finisse par le convaincre qu'il n'est même plus nécessaire de savoir simplement compter. Aussi, afin d'éviter des pertes d'énergie et une surcharge inutile à l'administration, le groupe PCSI ne soutiendra pas le postulat.

M. Jean-Pierre Bendit mentionne qu'il s'est quand même renseigné auprès de l'Ecole technique avant de déposer ce postulat dont la réalisation ne serait pas très onéreuse. Toutefois, il a bien compris que ce postulat n'obtiendra pas le soutien des autres groupes et qu'il sera certainement refusé. Cependant, cette intervention aura au moins eu le mérite de poser la question et de réfléchir à la façon d'améliorer les décomptes du législatif.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Un vote électronique pour le Conseil de ville de Porrentruy » par 26 voix contre 10.

12. Traitement de la motion intitulée « Pour un trottoir sur la totalité des Grandes-vies » (n° 1035) (PS-Les Verts).

Mme Lisa Raval relève que la question de la sécurité des piétons aux Grandes-Vies, liée au développement du secteur, est importante et implique que des mesures soient prises à moyen terme. En effet, de nombreux enfants se rendent à l'école du cirque et leur sécurité n'est pas garantie en l'état. De plus, la création d'un arrêt de bus aux Grandes-Vies, actuellement en cours d'étude, entraînerait forcément un flux piétonnier entre l'arrêt et les différentes usines. L'absence d'étude de faisabilité, de devis et d'introduction de la problématique dans la planification financière nécessite toutefois que cette étude soit réalisée. C'est pourquoi, au vu de la réponse du Conseil municipal, Mme Raval accepte la transformation de la motion en postulat.

Mme Rosalie Beuret Siess répond que le Conseil municipal est sensible à cette proposition. C'est un fait que le secteur des Grandes-vies s'est largement développé. S'il est vrai que la plupart des utilisateurs de cette zone s'y rendent en voiture individuelle. Compte tenu de la structure du secteur et les nombreuses places de parc proposées, l'absence d'un trottoir sur l'ensemble de la rue pénalise grandement les personnes qui souhaiteraient privilégier les déplacements à pied. Parallèlement, l'installation de l'école du cirque au bout des Grandes-vies avec ses nombreux élèves accentue la problématique sécuritaire. Pour autant, le Conseil municipal ne dispose actuellement d'aucune étude de faisabilité, ni devis estimatif, ni même d'un montant dans la planification financière pour la création d'un trottoir sur la totalité de cette rue. C'est pourquoi, l'exécutif propose de confier un mandat d'étude devant permettre de mieux cerner les conditions de réalisation d'un tel ouvrage et notamment de

chiffrer sa réalisation. Le Conseil municipal propose donc de transformer la motion en postulat, dont le coût pour sa réalisation s'élève de CHF 5'000.- à CHF 10'000.-.

M. Gérard Brunner souligne que le groupe PLR prête une oreille attentive à ces problèmes de mobilité, notamment lorsque les usagers les plus vulnérables, les piétons, sont concernés. Le sujet mérite une étude et pour cette raison, le groupe PLR accepte le postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Elodie Gschwind est consciente qu'un trottoir dans la zone industrielle des Grandes-Vies pourrait être utile pour des raisons de loisirs mais surtout afin de sécuriser les déplacements des piétons. Cependant, le groupe PDC-JDC refuse à l'unanimité la motion mais accepte la proposition du Conseil communal qui est de la transformer en postulat. En effet, vu le travail que risque d'engendrer une telle modification, le groupe PDC-JDC trouve qu'il est nécessaire d'en étudier la faisabilité ainsi que les coûts.

VOTE VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour un trottoir sur la totalité des Grandes-vies » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Traitement de la motion intitulée « Pour une réduction de l'éclairage de la route de la côte de Voyeboeuf » (n° 1036) (PS-Les Verts).

A part les étoiles et la lune, M. Baptiste Laville relève que toute source de lumière durant la nuit peut être considérée comme une pollution lumineuse. Une pollution qui, dans un cadre bien précis, peut s'avérer utile car l'éclairage public, s'il a pour vocation d'améliorer la sécurité nocturne des biens et des personnes ou s'il sert à mettre en valeur des œuvres d'art ou des monuments particulier, peut être nécessaire et donc acceptable s'il est bien orienté, proportionné et bien adapté. Mais que dire quand l'éclairage ne répond à aucun de ces besoins, ni même à aucun besoin tout court ? La simple problématique de la pollution lumineuse ou du gaspillage énergétique est dépassée pour s'approcher de celle du non-sens lumineux. L'éclairage de cette rue est l'exemple parfait du non-sens lumineux puisque, depuis bientôt 10 ans, elle est éclairée par 23 luminaires qui fonctionnent toutes les nuits de l'année et en continu, éclairant le 90 % du temps pour rien. La pollution lumineuse est néfaste sur la santé de l'homme et la nature et néfaste pour les finances de la Commune. Comme le mentionnait le Quotidien jurassien d'hier, les émissions lumineuses reflétées vers le ciel ont doublé en Suisse entre 1994 et 2012. Si, comme le groupe PS-Les Verts et le Conseil municipal, le Conseil de ville souhaite aussi lutter avec détermination contre la pollution lumineuse, M. Laville lui propose d'accepter ce postulat.

Mme Rosalie Beuret Siess confirme que la pollution lumineuse est une problématique d'actualité puisque la semaine dernière l'Office de l'environnement organisait une rencontre à ce sujet. En Suisse, la population se sent de plus en plus dérangée par les émissions lumineuses qui ne cessent de s'accroître. Celles-ci ont des conséquences indésirables multiples comme l'altération du cycle des plantes, l'influence sur les espèces animales (oiseaux migrateurs, chauves-souris, animaux sauvages, etc.), l'effet sur les systèmes circadiens et endocriniens de l'homme, le gaspillage d'énergie ou la disparition du ciel étoilé. Parallèlement, l'éclairage électrique permet d'accroître le sentiment de sécurité du trafic et de pratiquer des loisirs. Face à ces utilisations contradictoires, il s'agit de trouver le juste équilibre. Conscient de ces enjeux, l'exécutif a confié deux mandats à un bureau d'étude pour l'établissement du Plan Directeur de l'Eclairage Public (PDEP) et pour un Plan Lumière Vieille Ville (PLW). L'objectif de ces études est de définir des degrés d'éclairement par secteur le mieux possible. Il s'agira d'éliminer au maximum les émissions lumineuses indésirables. Les résultats de ces études sont attendus début 2019. Mme Beuret signale que, dans ce cadre, une réflexion sera également menée sur la rue du Voyeboeuf afin de trouver le modèle d'éclairage le plus efficace, tant du point de vue des économies d'énergie que de la sécurité. Un devis estimatif pour la mise en place de ce modèle sera également réalisé. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat.

M. Charles Freléchoux informe que le groupe PDC-JDC va refuser le texte proposé, que ce soit sous la forme d'une motion ou d'un postulat. Ce double refus est motivé notamment par les deux éléments suivants. En premier lieu, le groupe PDC-JDC a relevé l'extrême précision du texte de la motion qui demande ni plus ni moins la déconnection totale de l'éclairage à certaines heures. Or, si cette solution peut certes s'envisager dans certaines circonstances, force est de constater que d'autres solutions techniques peuvent exister et doivent être prises en considération, comme la réduction temporaire de l'intensité de l'éclairage ou le déclenchement de l'éclairage par capteurs de mouvement. Le groupe PDC-JDC ne peut donc souscrire à une proposition aussi restrictive. En second lieu, il est vrai que la zone industrielle du Voyeboeuf est déserte depuis sa création, soit plus d'une dizaine d'années déjà. Si la volonté de réduire son éclairage aurait peut-être été justifiée par le passé, cette zone connaît enfin un début de développement puisque le premier bâtiment est en train de sortir de terre. Vu l'historique malheureux de certaines zones industrielles ajoulotes en matière de cambriolages, M. Freléchoux pense que le législatif enverrait un signal extrêmement négatif aux utilisateurs actuels ou futurs de cette zone si un texte demandant la déconnection temporaire de l'éclairage de cette zone devait être adopté. Ceci étant dit, la

problématique de fond soulevée par le texte mérite de s'y arrêter un peu. L'éclairage à outrance et sans distinction des voiries publiques n'est en effet pas sans conséquence. Il y a bien sûr la pollution lumineuse que cela engendre mais aussi un possible impact sur la faune, particulièrement dans les quartiers proches de la nature. Et même si ces deux conséquences devaient s'avérer discutables, il en reste une qui paraît comme une évidence, à savoir que l'éclairage public coûte cher aux collectivités. Le groupe PDC-JDC est satisfait de savoir que des études sont en cours pour établir un plan directeur de l'éclairage public et un plan « lumière vieille ville ». Il espère que ces plans se traduiront par des mesures spécifiques adaptées aux besoins des différents secteurs de la ville et qu'in fine cela se traduira par une réduction des coûts de l'éclairage public.

Mme Jocelyne Gasser indique que le groupe PLR est, par principe, contre le postulat pour une réduction de l'éclairage au Voyeboeuf pour diverses raisons. En effet, ce quartier est très prisé par la jeunesse, surtout le week-end. Il est donc important que ce coin éloigné de la ville reste illuminé car beaucoup de jeunes se déplacent à la discothèque à pied et rentrent également ainsi tôt le matin, parfois, dans des états qui peuvent être alcoolisés. Il est donc judicieux que ce quartier reste bien éclairé afin de protéger, contre tout abus, ces jeunes personnes rentrant à pied. De plus, après des manifestations ou des matchs de hockey, des bagarres ou divers délits sont de plus en plus constatés ces derniers temps. Le groupe PLR pense que la sécurité est plus importante qu'une moindre économie d'électricité que pourrait entraîner une telle réduction d'éclairage dans ce quartier.

M. Baptiste Laville relève que des études ont été faites et qu'il n'y a pas de corrélation entre le manque d'éclairage et l'insécurité. Le sentiment d'insécurité, sur une route qui n'est pas utilisée, n'existe tout simplement pas. Toutefois, le week-end, cette route est peut-être utilisée mais le postulat demande une déconnection des lumières dès 5 heures du matin, ce qui paraît être raisonnable d'autant plus que la plupart des gens rentrent avant cette heure. Au-delà de la question d'insécurité, l'ambition de ce postulat est de poser la question de la pollution lumineuse sur une route. D'ailleurs, M. Laville se demande pourquoi cette route a été éclairée durant 10 ans avec ces lumières-là. Dans 10 ans, avec le recul, les gens se demanderont comment un tel gaspillage énergétique et une telle pollution lumineuse ont pu se faire aussi longtemps. Ce postulat est une manière d'interpeller le Conseil municipal et le Conseil de ville sur ces questions-là car la route du Voyeboeuf est emblématique pour cette problématique comme d'autres endroits à Porrentruy, contrairement à la route de Courgenay qui est très fréquentée et qui elle n'est pas éclairée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour une réduction de l'éclairage de la route de la côte de Voyeboeuf » par 19 voix contre 15. Il y a 2 abstentions.

14. Traitement de la motion intitulée « Accessibilité du Géoportail de Porrentruy aux professionnels » (n° 1038) (PDC-JDC).

M. Stéphane Theurillat relève que, depuis 2015, le géoportail de Porrentruy offre la possibilité de consulter numériquement une multitude d'informations telles que les terrains à bâtir libres de construction, des cartes sur les dangers naturels, le cadastre scolaire, etc. Le fonctionnement du géoportail se fait en différentes couches qui contiennent pour chacune d'elles des informations d'un type spécifique. En conséquence, la motion demande simplement d'ouvrir l'accès à certaines de ces couches qui sont pour l'heure uniquement visibles par les employés de l'administration communale. Ces informations sont régulièrement indispensables aux professionnels qui travaillent dans les domaines de la construction. Ces besoins engendrent donc fréquemment des demandes aux employés communaux pour transmettre un plan sous différentes formes tout en ne subissant aucune modification. A l'aire de la digitalisation, l'idée est simplement de gagner en efficience pour tout le monde en limitant les pertes de temps. A noter que la motion demande que l'accès ne soit qu'en lecture et que chaque demandeur en justifie, initialement, son besoin auprès de l'administration communale qui resterait juge pour trancher. M. Theurillat a pris connaissance de la position du Conseil municipal qui propose la transformation en postulat. La lecture de l'argumentaire qui est inscrit amène néanmoins un certain nombre de réflexions. Il est notamment fait référence au réseau d'eau qui est une donnée qualifiée de sensible mais il ne faut pas non plus tomber dans la paranoïa car le cadre légal fédéral, via l'ordonnance sur la géo-information, est très clair en la matière et définit précisément les processus. En premier lieu, il est précisé que l'inventaire des réseaux d'eau potable est en catégorie B mais il est ajouté « la référence en temps de crise ». Ce qui se traduit dans la loi par : « Est réputé temps de crise au sens de la présente ordonnance toute situation où l'approvisionnement en eau potable est sensiblement menacé, restreint ou rendu impossible, notamment en cas de catastrophe naturelle, d'accident majeur, de sabotage ou d'actes de guerre ». Dès lors, les situations mentionnées ci-dessus ne se produisent, par chance, qu'à une fréquence très infime dans notre région. De surcroît, si malheureusement un cas devait néanmoins se produire, M. Theurillat souhaiterait que l'exécutif lui explique où est la différence entre le fonctionnement actuel et celle préconisée par la motion ? Pour lui, il y a aucune différence et il imagine mal qu'un employé de l'administration, en temps de crise, fasse le tour de tous les interlocuteurs du domaine pour

récupérer les plans qui seraient sensibles. Donc, la situation engendrée par la motion ne serait pas plus problématique qu'actuellement car il serait facile de couper les accès au géoportail. D'autre part, l'ordonnance fédérale, à ses articles 23 et 25, précise aussi les conditions pour autoriser un accès aux données de niveaux B, donc un peu plus sensibles que celles de niveau A. L'article 25 démontre que la motion est totalement applicable avec le droit supérieur. Les documents classés en niveau A peuvent d'office être mis à disposition et ceux classés en niveaux B, comme indiqué à l'article 23, peuvent eux aussi être mis à disposition, sur l'approbation d'un contrat de confidentialité. En ce qui concerne la loi cantonale jurassienne sur la géo-information, entrée en vigueur le 29 avril 2015, une ordonnance d'application doit encore être validée par le Parlement. Cette ordonnance devrait être traitée par la commission de l'environnement et de l'équipement en début d'année prochaine et validée par le Parlement dans la foulée. Dans tous les cas, la loi cantonale ne peut pas être contraire au droit supérieur. Dès lors, toute l'analyse effectuée préalablement reste valable. Par conséquent, si la motion est acceptée, le Conseil municipal possédera toutes les informations nécessaires pour sa mise en application dans le délai imparti. C'est pourquoi, M. Theurillat ne comprend pas la proposition de transformer en postulat. En effet, les 2 ordonnances étant connues dans le délai imparti, il n'y a absolument pas nécessité de faire une étude.

Mme Rosalie Beuret Siess répond qu'à aucun moment dans sa réponse le Conseil municipal n'a mentionné que la motion n'était pas conforme au droit fédéral. Les éléments qui ont prévalu dans le cadre de sa position sont les suivants. Les géo-données ont connu un véritable essor. Alors qu'il y a 10 ans, rares étaient les personnes à connaître le géoportail, celui-ci est devenu un outil de travail indispensable à de nombreuses personnes et est largement consulté chaque jour. Suivant cette dynamique, Porrentruy a également développé ses couches de données. Au niveau de la pratique toutefois, les informations liées aux cadastres souterrains sont effectivement réservées aux employés municipaux. Les entreprises ou privés qui souhaitent entreprendre des travaux doivent en faire la demande à l'UEI. Comme indiqué dans la réponse de l'exécutif, il est à noter que si chaque demande nécessite un temps de traitement, celui-ci semble largement gagné ultérieurement, dans le cadre de la coordination des travaux. Dans le domaine de la gestion des géo-données, les pratiques peuvent largement varier entre les régions. Ainsi, certaines villes, comme Morges, ont ouvert leur géoportail à tout le monde. Dans le Canton du Jura, les pratiques sont plus restrictives car certaines données peuvent s'avérer sensibles, notamment les réseaux d'eau. Dans le but de réglementer ce domaine, la République et Canton du Jura a adopté une loi sur la géo-information en 2015. A ce jour, l'ordonnance d'application est en cours d'élaboration. Celle-ci devrait notamment donner une ligne de conduite et permettre de préciser les accès aux couches en fonction de leur catégorie. Dans l'attente de cette décision, le Conseil municipal propose donc la transformation de la motion en postulat.

M. Alain Theilkaes indique que le groupe PCSI acceptera la transformation en postulat ou acceptera la motion si elle est maintenue car il la trouve très intéressante.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier souligne que la question de l'accessibilité aux données, qu'elles soient publiques ou privées, est évidemment une thématique aussi actuelle que cruciale et encore largement sous-estimée. Dans ce sens-là, la motion du PDC-JDC est intéressante. De manière générale, il faut soutenir des données publiques qui ont par essence été récoltées avec les deniers publics. Elles méritent finalement d'être restituées à la population, dans les limites de la protection des données sensibles ou de la sphère privée. Toutefois, pour Mme Crevoisier, le problème de la motion réside dans le fait que l'accès est donné uniquement aux professionnels. En effet, soit une donnée est publique et peut être diffusée sans aucune restriction, soit elle n'est pas publique. Sur le principe, on ne peut pas dire d'emblée que certaines données soient uniquement réservées aux professionnels. Heureusement, car d'autres catégories de personnes pourraient avoir un intérêt à consulter ces données. Sur le principe même d'accorder l'accès à ces données uniquement aux professionnels, le groupe PS-Les Verts voit un problème dans la formulation de la motion. Ensuite, il y a aussi des problèmes pratiques qui se posent. En effet, le fait de limiter l'accès aux professionnels de la construction est assez vague et il sera difficile de définir ce groupe. Par rapport à la sécurité des données sensibles, la question du contrôle se pose car actuellement l'accès est ponctuel et daté. Après, l'accès sera permanent et comment l'administration connaîtra qui en aura l'accès ou pas dans une entreprise et, si le collaborateur ayant un accès quitte l'entreprise, comment elle pourra savoir si l'accès lui a été coupé ? Cela donne quand même un accès élargi à des données sensibles, ce qui n'est pas très souhaitable. En plus, il est aussi important que l'administration sache lorsque des travaux ont lieu car, en cas de problème, elle sait exactement quelles sont les informations qui ont été délivrées et en cas d'inexactitude des données, par exemple, elle peut justifier de la date de consultation. En conclusion, le groupe PS-Les Verts, à la fois pour des problèmes de fond et de mise en application, dans sa majorité, ne soutiendra ni la motion, ni le postulat. Il aurait pu la soutenir si la motion donnait un accès au public en général.

M. Xavier Brunner indique que toute proposition visant à améliorer l'efficacité de l'administration communale et diminuer la bureaucratie à moindre frais sensibilise le groupe PLR. A ce titre, l'objet présenté ce soir allant dans ce sens est louable. Toutefois, il est important de ne pas faire de faux pas avec l'accès aux géo-données et, à ce titre, le groupe PLR souligne qu'il est important d'attendre l'ordonnance cantonale sur la géo-information qui

permettra de déterminer dans le détail quelles couches de géo-données pourront être mieux libéralisées qu'aujourd'hui. Sur la forme, un postulat semble être la solution et permettrait de déterminer si oui ou non la volonté du groupe PDC sera compatible avec le droit cantonal. C'est pourquoi, accepter une motion ce soir ne fait aucun sens. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refusera, à l'unanimité, cette motion mais pourrait accepter un éventuel postulat.

Par rapport à la position du groupe PS-Les Verts, M. Claude Gerber relève que ces données peuvent être sécurisées. En tant que préposé à l'agriculture, il fait le lien entre les exploitations agricoles, l'économie rurale et l'OFAC. Certains sites lui donnent accès à des données du géoportail où il peut accéder sur toutes les exploitations. Bien sûr, il a signé un contrat de confidentialité et il ne peut accéder qu'aux exploitations qu'il doit contrôler. Donc, aujourd'hui, c'est faisable et ça fonctionne très bien.

Pour M. Charles Freléchoux, soit il s'agit de données non sensibles et il peut comprendre la position du PS mais, dans le cas présent, il s'agit quand même de données qui ont une certaine sensibilité qui peuvent être confiées à des professionnels. Il évoque la situation du registre foncier où un certain nombre de professionnels ont un accès illimité sur la base d'un contrat de confidentialité avec l'administration. Donc, ça fonctionne effectivement. Pour lui, l'ordonnance cantonale devra évidemment s'insérer dans les bases posées par la législation fédérale, donc quelque part le cadre est déjà connu parfaitement. Il ne comprend donc pas cette volonté de vouloir attendre. Dans la demande de transformation en postulat par le Conseil municipal, il y voit une volonté de ne pas vouloir y donner suite.

A la demande de M. Julien Parietti, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

M. Stéphane Theurillat rappelle que l'ordonnance fédérale est déjà très précise en la matière et définit 216 thèmes dans lesquels chaque élément est classé en niveaux A, B et C. La plupart de ces 216 thèmes sont accessibles. Effectivement, l'ordonnance qui sera élaborée au niveau cantonal devra redéfinir certains points mais elle ne pourra pas être contraire au droit fédéral. Sur le fonctionnement, évidemment d'autres communes sont organisées différemment mais l'administration cantonale a loué le fait que les Communes de Porrentruy et Fontenais possèdent leur propre géoportail et il est imaginable que la palette des données mises à disposition puisse être étendue. Concernant la lourdeur qu'engendrerait une telle demande, le groupe PDC-JDC a compris que l'administration communale n'est pas convaincue du gain en temps. Par contre, le gain est pour les utilisateurs et M. Theurillat est convaincu que les acteurs qui pourraient utiliser ces données seront très satisfaits d'obtenir ces éléments par le géoportail. Le fait de mettre à disposition ces données numériques serait un peu plus en adéquation de ce qui se fait actuellement. En ce qui concerne la mise à jour, M. Theurillat comprend bien que ces informations doivent remonter à l'administration communale. Il s'interpelle quand même sur le fait que tous les éléments qui sont déjà disponibles sur le géoportail peuvent être consultés ; là aussi des mises à jour sur les terrains à bâtir ou sur d'autres éléments sont faites de temps en temps et ça se passe très bien. Toutefois, ces données devraient parvenir à l'administration. En effet, dans le domaine de l'eau par exemple, les entreprises qui souhaitent entreprendre un chantier doivent obligatoirement passer par l'entreprise du Gaz. Celle-ci étant dépendante de la Commune, cette dernière sera de toute façon forcément informée. Concernant Swisscom ou BKW, M. Theurillat pense qu'il y a déjà eu pas mal d'interventions dans cette salle où les personnes s'étonnaient de ne pas avoir forcément connaissance de ces travaux. Il n'est donc pas convaincu que ça change grand-chose de connaître ou pas ces informations-là. Pour répondre au groupe PS-Les Verts, M. Theurillat réaffirme que le cadre légal fédéral stipule que, pour les actions commerciales, les entreprises puissent avoir un certain nombre d'accès. Rien n'empêche de donner des accès à plus d'utilisateurs mais l'article 25 de l'ordonnance fédérale définit l'autorisation d'utilisation ces données. Toutefois, le Conseil municipal peut très bien être sensible à l'argument du groupe PS-Les Verts et ouvrir ces données à d'autres utilisateurs. M. Theurillat rappelle également que la motion demande à ce que les requêtes passent par l'administration communale qui décidera si le besoin justifie l'accès, notamment pour les données sensibles. Concernant la mise en application, les articles 23 et 25 de l'ordonnance fédérale étant très clairs, M. Theurillat ne voit pas en quoi ça changera de transformer la motion en postulat et, par conséquent, il la maintient.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Accessibilité du Géoportail de Porrentruy aux professionnels » par 19 voix contre 14. Il y a 3 abstentions.

15. Accorder un subside de CHF 100'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, à la République et Canton du Jura pour la rénovation de l'esplanade du Château.

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire Gabriel Voirol indique que la participation financière demandée ce soir ira à un nouveau projet important pour la ville au niveau touristique. Certes, c'est un projet cantonal auquel la Municipalité a été extrêmement associée ; elle est aussi un petit peu à l'impulsion de cette réflexion puisque durant la période

d'hiver, lorsque les travaux d'assainissement du mur ont été interrompus pour des raisons climatiques, la Commune a organisé une séance avec les services de l'Etat pour évaluer la pertinence de mettre en valeur le cachot et les boulets mis en évidence dans le cadre de cet assainissement. Plusieurs interventions ont déjà été faites sur la mise en valeur du Château aussi bien dans cet hémicycle qu'au Parlement jurassien, en particulier pour la mise en valeur de l'ancienne entrée du Château. Tous ces éléments ont permis de s'entendre sur le fait qu'il fallait examiner la pertinence et le coût d'une telle opération. Une étude a été menée en début d'année à laquelle le Conseil municipal a participé à hauteur de CHF 5'000.-. Les résultats ont été présentés à la Commune, au Canton et à Jura Tourisme. Tout le monde s'est entendu sur la variante telle qu'elle va être présentée au Parlement jurassien. Ce projet va offrir une autre perspective, soit celle de mettre en valeur la chapelle de Roggenbach qui possède en fait une maquette du château. Une mise en valeur complémentaire à ces travaux est imaginée par Jura Tourisme et doit permettre justement d'expliquer l'évolution du château au travers du temps. A l'occasion de la mise en valeur de l'esplanade, l'aménagement d'un jardin potager en lieu de réunions a été évoqué. Il est également prévu que Jura Tourisme y amène de l'animation afin que justement les touristes puissent visiter non seulement ce qui existe déjà mais qu'ils puissent profiter de ce nouvel accès qui offre vraiment une nouvelle dimension au château. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal souhaitait que la ville s'y associe à hauteur de CHF 100'000.-, correspondant à 15 % environ du montant total, et invite le Conseil de ville a accepté ce dossier qui constituera un plus pour le tourisme de demain.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez rappelle que la rénovation de l'esplanade du château a permis de découvrir une centaine de boulets de catapulte ainsi qu'une ancienne prison. Pour lui, ces nouveaux éléments doivent être mis en valeur afin d'ajouter de l'attrait touristique au Château qui n'en manque déjà pas. Le projet de mise en valeur comporte non seulement un intérêt touristique, mais également un aspect historique très intéressant puisqu'il permet de recréer l'accès principal tel qu'il l'était à la fin du 18^e siècle et de rendre accessible l'ancienne prison. Cela donnerait ainsi l'occasion aux habitants de Porrentruy et aux touristes de passage d'avoir un aperçu encore plus fidèle de ce qu'a pu être le Château. Il est également important de préciser que ce projet relève non seulement de l'intérêt communal, mais aussi de l'intérêt cantonal, puisque le Château fait partie des joyaux historiques et touristiques. M. Piquerez note que le financement n'est pas uniquement à la charge de la Commune puisque que, sous réserve de l'acceptation par le Parlement, le Canton soutiendra très majoritairement ce projet. En conclusion, le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit.

Mme Sophie Barthod relève que l'amélioration de l'accessibilité de ce lieu est bienvenue et a le soutien de son groupe. Evidemment, le groupe PCSI partage l'idée que la Ville de Porrentruy doit participer concrètement à ce projet et il accepte l'octroi du subside de 100'000 francs en faveur du Canton. Mais si l'accessibilité du Château est un pas important, celui-ci n'est toujours pas visitable. L'accès doit aussi être ouvert au Château. Pour Mme Barthod, il faudra bien qu'à termes la ville propose des solutions bruntrutaines au déplacement de la Justice et qu'une affectation touristique ambitieuse soit offerte à ce lieu unique avec circuit de visite, salles rénovées et aménagées, exposition, restaurant et boutique. Dans l'attente de ce projet d'avenir, le groupe PCSI votera le subside de 100'000 francs sans retenue.

M. Matthieu Hays mentionne que les découvertes d'une ancienne prison médiévale et d'une centaine de boulets de catapulte lors de travaux de réfection d'un mur de soutènement aux alentours du Château de Porrentruy constituent une richesse inestimable d'un point de vue historique, patrimonial et culturel. La mise en valeur de ces découvertes représente un intérêt indéniable au niveau touristique et économique pour la Commune et le Canton du Jura. M. Hays ajoute que le groupe PS-Les Verts rejoint le Conseil municipal sur son argumentaire et est particulièrement sensible au chapitre du développement durable et à la réouverture piétonne reliant le faubourg de France à l'esplanade du Château. Les préavis des commissions de l'économie et des finances étant positifs, le groupe PS-Les Verts votera, à l'unanimité, ce soutien de CHF 100'000.- en faveur du Canton du Jura pour la rénovation de l'esplanade du château.

Mme Gaëtane Voirol souligne que le Château de Porrentruy est un symbole fort de la ville et représente un haut potentiel touristique qui n'est pour l'heure que très partiellement exploité. Effectivement, malgré la forte demande enregistrée par Jura Tourisme pour visiter ce magnifique édifice, il n'est possible d'avoir accès librement qu'à une infime partie. Une bonne section du Château abrite la justice de la République et Canton du Jura et une autre partie n'est visitable que par le Circuit secret, dont l'ancienne Chapelle de Roggenbach. La découverte en 2017 de boulets d'attaque ainsi que d'une ancienne prison médiévale permet de repenser la visibilité de ce symbole et d'accroître son attractivité. Le groupe de travail propose la possibilité de réemprunter l'ancien chemin d'accès au Château afin d'arriver directement à l'ancienne porte d'entrée à proximité de l'ancienne prison découverte, puis sur l'esplanade qui donne une vue imprenable sur la vieille ville. Mme Voirol ajoute que ce projet donnerait également l'opportunité à la Municipalité et à Jura Tourisme de repenser les offres touristiques du Château et d'éventuellement mieux exploiter l'esplanade du château ou, par exemple, ouvrir largement la Chapelle de Roggenbach au public et à laisser un accès sur le potager adjacent qui permettrait d'accueillir des soirées et autres événements. Il est donc essentiel pour la Municipalité de ne pas manquer le coche. C'est pourquoi, le groupe PLR accepte d'accorder ce subside de CHF 100'000.-.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville accordent, à l'unanimité, un subside de CHF 100'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, à la République et Canton du Jura pour la rénovation de l'esplanade du Château. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Divers.

M. le Président Yann Voillat signale que 11 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la résolution intitulée « Liaison rapide Belfort Gare TGV-Porrentruy-Delémont-Bienne : ne loupons pas le train » (interpartis)

M. Baptiste Laville indique que le Parlement jurassien est appelé, prochainement, à débattre de la révision des chapitres « Urbanisation » et « Mobilité » du plan directeur cantonal, un élément essentiel qui détermine le cadre dans lequel se déroule les activités du Canton et des communes. A ce stade de la révision du chapitre « Mobilité », aucune référence n'est faite à une liaison rapide Belfort Gare TGV-Porrentruy-Delémont-Bienne. La possibilité de voir donc un jour réapparaître une liaison rapide entre Porrentruy et Delémont s'amenuise. Le chapitre « Mobilité » défend actuellement une stratégie de « RER jurassien » avec l'unique utilisation d'omnibus entre Delémont et Porrentruy. Si une liaison rapide n'est pas mentionnée dans le plan directeur cantonal, cela signifie simplement qu'elle n'existe plus dans la politique cantonale. Cette situation est d'autant plus surprenante qu'une liaison rapide entre La Chaux-de-Fonds et Glovelier est prévue au plan directeur cantonal. La ligne Belfort Gare TGV-Porrentruy-Delémont-Bienne représente une opportunité historique pour toute l'Ajoie mais aussi pour l'ensemble du Jura. A l'heure où la ligne Bienne-Delémont-Bâle est menacée, il est primordial de maintenir son attrait pour ses usagers. Une liaison rapide entre Belfort et Bienne, avec de bonnes correspondances à Delémont comme à Bienne, dynamisera sans aucun doute la ligne du pied du Jura et l'ensemble du Canton. Beaucoup d'étudiants jurassiens qui fréquentent le Lycée cantonal font de très longs trajets pour se rendre à Porrentruy. Un train rapide leur permettrait de prendre le train à Delémont ou à Glovelier. Pour les pendulaires, comme pour ces étudiants, chaque minute compte. Enfin, il est certain que Porrentruy et toute l'Ajoie profiteraient, en termes d'attractivité et d'ouverture vers la Suisse et la France, d'une liaison rapide entre Belfort et Bienne. Le groupe PS-Les Verts appelle donc le Conseil de ville à soutenir cette résolution.

En tant que membre de la Commission cantonale de l'environnement et de l'équipement, M. Stéphane Theurillat indique que cette problématique est traitée depuis le mois de mai. Il ajoute que l'objectif de cette ligne directe est avant tout d'ancrer la gare de Delémont sur le réseau suisse, ce qui est primordial. En effet, si Delémont fait partie du réseau suisse des trains rapides, tout le Canton en bénéficiera et une liaison rapide entre Bienne et Belfort permettra de relier aussi le réseau français des TGV. Pour M. Theurillat, ça n'a pas de sens qu'un train qui relie ces deux réseaux fasse 14 arrêts. L'enjeu pour la capitale c'est de permettre aux gens qui viennent de Bienne de rejoindre directement le réseau français. S'ils passent par Bâle, à termes, l'ancrage de Delémont sur le réseau rapide suisse sera perdu, c'est ce qu'il faudra expliquer aux députés afin qu'ils soutiennent cet objet dans le cadre de l'acceptation des fiches du plan directeur cantonal qui sera traité par le Parlement jurassien le 24 octobre prochain. M. Theurillat insiste encore sur le fait que l'enjeu n'est pas que pour la Commune de Porrentruy mais pour tout le Canton du Jura car il faut absolument que cette ligne directrice pour le développement du Canton soit remise en application.

M. Claude Gerber indique qu'il n'a pas signé cette résolution car ce dossier est traité au niveau cantonal et il ne voulait pas s'immiscer dans cette problématique uniquement pour Porrentruy. Toutefois, comme l'a très bien expliqué M. Theurillat, l'enjeu est important pour l'ensemble du Jura et, pour donner un signe positif aux députés, il souscrit à cette résolution.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Liaison rapide Belfort Gare TGV-Porrentruy-Delémont-Bienne : ne loupons pas le train » à l'unanimité.

Traitement de la résolution intitulée « Libérons Sophie » (PCSI)

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Libérons Sophie » par 25 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. le Président félicite Mme Laure Roy pour la naissance de sa petite Lise et M. Julien Loichat pour la venue de sa petite Léonie.

Au nom du Conseil municipal, M. le Maire Gabriel Voirol tient à féliciter M. Johnny Gasser, fils de Mme Jocelyne Gasser, Conseillère de ville et membre du Cirque Starlight, qui a obtenu avec son équipe la médaille d'or à Moscou et le prix de la princesse de Monaco qui lui a valu une invitation au festival international de Monté Carlo en 2020. Ils ont porté haut et fort les couleurs de Porrentruy et l'exécutif les en remercie grandement pour ce beau résultat.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.10 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

Y. Voillat